



Divorce avec un étranger et titre de séjour

Par Visiteur

Bonjour, marié depuis le 20 oct 2007 a une Ivoirienne qui me demande le divorce dont je j'ai beaucoup de mal a accepter elle veux voire autre chose elle n'a pas de travaille et c'est très peut lire et écrire et ne parle pas très clairement le Francais j'ai peur qu'elle m'ai utilisée pour ses papiers son 2 eme titre de séjour est en cours de renouvellement récépissé au 15 mars 2009
avons un RDV le 17 février avec un avocat pour la procédure de divorce risque t'elle d'etre sur la liste des expulsés ?

Par Visiteur

Bonjour,

Tout dépend la nature de son titre de séjour. Si son titre de séjour est un titre vie privée et familiale, non seulement son titre ne sera certainement pas renouvelé mais au surplus, il pourra lui être retirée.

Je pense que si elle s'était servie de vous pour avoir des papiers, elle aurait attendu afin d'avoir la nationalité française.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Bien reçu votre réponse a ma demande et vous remercie de votre rapidité afin de completer ma demande si mon épouse a un travail avec un CDI risque t'elle aussi de voir son titre de séjour retiré ? (vie privée rapprochement familial)
a vous lire
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Oui, sa carte peut être retirée puisqu'elle a une carte regroupement familial et que cette carte présuppose l'existence d'un mariage en cours de validité.

Elle pourra demander à basculer sur le régime du titre de séjour mention salarié, dans quel cas, votre divorce n'aura aucun effet sur son titre de séjour, mais rien ne lui garanti l'obtention d'un tel titre.

Bien cordialement.